



FAUTES TECHNIQUES 2014/2015

Destinataires : Ligues et Comités

Nombre de pièces jointes : 2

Information

Diffusion vers :

Echéance de réponse :

Alertes FBI

Le service informatique a mis en place une alerte sur le logiciel FBI indiquant les licenciés ayant fait l'objet d'une 4ème (ou 6ème, 8ème, ...) fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport.

Rappel Règlementaire

L'article 613 des Règlements Généraux de la FFBB indique :

- **613.3b** - Qu'un dossier disciplinaire est ouvert par l'organisme disciplinaire compétent à l'encontre de tout licencié qui aura été sanctionné de 4 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport au cours de la même saison sportive et dans quelque compétition que ce soit.
- **613.3c** - Au-delà de 4 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport, un dossier disciplinaire est ouvert par l'organisme compétent à l'encontre de tout licencié qui aura été sanctionné de 2 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport supplémentaires au cours de la même saison sportive et dans quelque compétition que ce soit (ouverture à la 6ème, 8ème, ...)

Procédure

Vous trouverez en PJ l'état des licenciés ayant déjà fait l'objet d'une 4ème (ou plus) fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport, afin que vous puissiez ouvrir les dossiers disciplinaires de votre compétence.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Aldric SAINT-PRIX Chargé de Missions - Qualification	Antoine LEGENTIL Dir. Service Juridique et Règlementaire	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2015-03-02 0 CFD - Note Fautes Techniques V FIN	